

Procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'association JIREH Ma providence du 1^{er} novembre 2022

Le 1^{er} novembre 2022 à 11 heures, les fondateurs de l'association JIREH Ma Providence sont réunis en assemblée générale constitutive au domicile de Madame Mampa Marlène à Genève (Suisse) et au domicile de Madame Marie-Yolande Ehui à Marcory (Côte d'Ivoire). Cette assemblée se tient via l'application ZOOM vu la distance entre les membres. Fin de l'assemblée à 12 h 35

Membres fondateurs présents :

- 1. Kacou Adom Rosalie Akissi (Suisse)
- 2. Aguiar Maria de Lourdes (Suisse)
- 3. Mampa Marlène (suisse)
- 4. Ehui Affalah Marie-Yolande (Côte d'Ivoire)
- 5. Koua Sara (Côte d'ivoire)

Procès-verbal: Kacou Adom Rosalie Akissi

Ordre du jour : 1. Présentation du projet

- 2. Présentation, discussion et adoption des statuts
- 3. Élection des membres du conseil d'administration
- 4. Détermination du montant des cotisations
- 5. Règlement intérieur association (pour la reconnaissance en Côte d'Ivoire)
- 6. Divers

1. Présentation du projet

L'assemblée décide à l'unanimité des personnes présentes de créer une association conformément aux art. 60 et suivants du Code civil suisse, sous le nom de [JIREH Ma Providence] et dont le siège est situé à [Chemin de Maisonneuve 12L, 1219 Châtelaine].

2. Présentation, discussion et adoption des statuts

La président de séance, Kacou Adom Rosalie donne lecture des statuts.

Les éventuelles propositions de modifications sont soumises au vote individuellement et les statuts modifiés sont ensuite approuvés.

Après discussion et échanges de vues, les statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité.

3. Élection des membres du conseil d'administration

La présidente de séance sollicite des candidatures en vue de composer le conseil d'administration. Il rappelle que conformément à l'article 15 des statuts, le conseil d'administration est composé de 7 membres au maximum élus par l'assemblée générale. [Par exemple au scrutin majoritaire simple des membres présents].



Chemin de Maisonneuve 12 L 1219 Châtelaine

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Énumération des noms et prénoms des élus :

♣ Mme Kacou Adom Rosalie - Président
♣ Mme Marie-Yolande Affalah Ehui - Vice-présidente
♣ Mme Aguiar Maria de Lourdes - Trésorière

♣ Sara Koua - responsable logistique

Mme Mampa Marlène - Secrétaire

Sont élu-e-s à l'organe de révision :

♣ Kacou Adom Rosalie [Présidente.]

Aguiar Maria de Lourdes [Trésorière.]

4. Détermination du montant des cotisations et les frais d'adhésion

Conformément à l'Art. 23, la cotisation est déterminée à CHF 30.- pour les membres en Suisses et de 10'000 F CFA pour les membres en Côtes d'Ivoire.

Les frais d'adhésion sont déterminés à CHF 50.- pour les personnes vivant en Suisse et de 5'000 F CFA pour les personnes en Côte d'Ivoire.

5. Règlement intérieur association (pour la reconnaissance en Côte d'Ivoire)

Le règlement intérieur en vu de la reconnaissance de l'association en côte d'ivoire a été acceptée à l'unanimité.

6. Divers

Parmi les divers, nous déterminons les objectifs de l'association, le rôle et l'activité de chacune dans l'association au niveau de la côte d'ivoire et de la Suisse.

Au niveau de la Côte d'Ivoire :

- ✓ Nous décidons que pour la rentrée des classes 2023, nous nous préparerons afin d'offrir des kits scolaires aux enfants en difficultés (sac, cahier, stylos....)
- ✓ Pour la formation professionnelle, cibler les quartiers, des communes, des partenaires, présidents hommes ou des femmes de quartiers etc... pour mener à bien les objectifs de l'association.
- ✓ Cibler des jeunes filles ou des femmes en difficultés et désirant faire une formation
- ✓ Chercher un local pour la formation ou voir avec les communes qui disposent déjà de locaux
- ✓ Recruter des formateurs volontaires
- ✓ Coût des machines à coudre
- ✓ Coût du matériel de couture (ciseaux, fils etc...)



Chemin de Maisonneuve 12 L 1219 Châtelaine

Au niveau de la Suisse :

- ✓ Se renseigner sur le prix des machines à coudre
- ✓ Coût de l'expédition des machines à coudre
- ✓ Coût du matériel de couture (ciseaux, fils etc...)
- ✓ Financement de l'association

Nous décidons que pour atteindre les objectifs de l'association nous devons établir des contrats entre nos partenaires, formateurs et étudiants.

Prévoir d'ouvrir un compte bancaire en Côte d'ivoire et acheter un ordinateur à la responsable logistique, afin qu'elle puisse noter et rendre compte des activités de l'association.

Création du site pour l'association et se faire connaître via les réseaux sociaux. Nous devons par conséquent discuter avec un informaticien pour avoir une idée du coût.

Création du groupe WhatshApp.

Fréquence des réunions mensuellement.

Dès à présent, l'association est constituée en tant que personne morale et est en mesure d'agir.

Signatures

Kacou Adom Rosalie

La rédactrice du procès-verbal

Mampa Marlène La Secrétaire